

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 15 mai 2024

**TARIFICATION EBAG
ET CONSERVATOIRE
2024/2025**

Convocation du : 7 mai 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2024_0043

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Danielle COTTET par Yannick CHARVET, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY

La proposition de nouvelle tarification ci-dessous répond à un double objectif politique :

- Harmoniser les conditions tarifaires des deux établissements d'enseignement artistique de l'agglomération, l'école des beaux-arts et le conservatoire ;
- Favoriser l'accès à la culture et d'adapter son accès en fonction des ressources et de la composition des foyers.

Aussi, le taux d'effort appliqué au quotient familial a été retenu. Ce nouveau tarif concerne :

- Pour le conservatoire : les cours annuels enfants.
- Pour l'école des beaux-arts : les pratiques amateurs enfants, à savoir les BB Bozarts, les cours enfants, et les Bozarts vacances.

La formule appliquée est la suivante : $\text{tarif} = \text{taux d'effort} \times \text{QF} + \text{constante}$.

Il est ici précisé le mode de calcul du QF est celui retenu par la CAF, et est ainsi calculé :

$\text{QF} = (\text{ressources annuelles imposables} - \text{abattements sociaux}) / 12 + \text{prestations mensuelles} / \text{nombre de parts}^*$

* Le nombre de parts est le suivant :

- le ou les parents : 2 parts
- 1er enfant à charge : 0,5 part
- 2ème enfant à charge : 0,5 part
- 3ème enfant à charge : 1 part
- par enfant supplémentaire : 0,5 part
- par enfant handicapé : 1 part

Pour les autres tarifs, dont les adultes, une augmentation des tarifs de 2% environ est proposée, comme pour l'ensemble des tarifs des services de l'agglomération.

Enfin, de nouveaux tarifs sont proposés, en lien avec l'activité des deux structures.

Pour le conservatoire :

- Mise en place d'une facturation d'un montant de 50 € en cas d'abandon de cours avant le 30 septembre ;
- Mise en place d'une facturation d'une place de spectacle en cas de désistement dans le cadre du partenariat avec Château rouge, au prix de la place achetée par le conservatoire, à savoir 8 € ;
- Mise en place d'un forfait d'entretien : jusqu'à 50 € ;
- Facturation d'un instrument non rendu au prix de sa valeur à neuf ;

Pour l'EBAG :

- Tarif préférentiel de -20% pour les partenaires « intra agglomération » visant un public empêché (au lieu de -30% actuellement la 1ère année seulement), jusqu'à la fin de validité de la convention ;
- Instauration d'un tarif majoré de +20% pour les partenaires hors Agglomération ne visant pas un public empêché jusqu'à la fin de validité de la convention ;
- Instauration d'un forfait conférence de 400 € parmi les prestations facturées.

Ces tarifs, présentés en annexe de la présente délibération, sont applicables à partir de la saison 2024/2025.

La tarification au taux d'effort a été présentée et a reçu un avis favorable en COMEX « Enseignements artistiques » et en commission Culture, Jeunesse et Sport qui se sont réunis respectivement les 30 janvier et 6 février dernier.

Le Bureau Communautaire s'était également prononcé le 10 octobre 2023 sur les orientations politiques qui devaient guider la réflexion et a approuvé la proposition ci-dessous le 9 avril 2024.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du Conservatoire et de l'EBAG à appliquer à partir de la saison 2024/2025, conformément aux tableaux joints en annexe.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglomération dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglomération, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le 16/05/2024



ID : 074-200011773-20240516-CC_2024_0043-DE

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'ANNEMASSE AGGLO
TARIFS A PARTIR DE LA SAISON 2024-2025**

	Élèves - de 18 ans résidents d'ANNEMASSE AGGLO			
	Montant mini QF ≤ 100	Formule tx effort 101 ≤ QF ≤ 4000	Montant maxi QF ≥ 4001	Hors Agglo
Eveil musical	17,00 €	0,0837*QF+8,16	343 €	378 €
Initiation musicale	17,00 €	0,0837*QF+8,16	343 €	378 €
Parcours découverte	17,00 €	0,0837*QF+8,16	343 €	378 €
Forfait Initiation et Parcours découverte	30,60 €	0,151*QF+14,68	617 €	680 €
Formation musicale	31 €	0,09598*QF+22,02	406 €	447 €
Théâtre	31 €	0,09598*QF+22,02	406 €	447 €
Forfait 1 instrument* SANS location	48 €	0,17967*QF+30,17	749 €	824 €
Forfait 1 instrument* AVEC location	95,00 €	0,23622*QF+46,90	992 €	1 091 €
Forfait 2 instruments** SANS location	73 €	0,24251*QF+48,75	1 019 €	1 121 €
Forfait 2 instruments** AVEC location	120,00 €	0,29906*QF+65,48	1 262 €	1 388 €
Pratique collective amateur partenaire du conservatoire (Harmonie...) SANS location	401 €			
Pratique collective amateur partenaire du conservatoire (Harmonie...) AVEC location	563 €			
Pratique collective seule (ateliers, orchestres, big band, chœur), prix par atelier	96 €			
Forfait de révision de l'instrument et non restitution de l'instrument	Forfait de révision à payer au prestataire dans la limite de 50 €. En cas de non restitution, l'instrument sera facturé selon la valeur à neuf			

*Le forfait 1 instrument est composé : cours instrument ou chant + formation musicale + cours collectifs obligatoires et /ou complémentaires
 **Le forfait 2 instruments est composé : 2 cours instrument ou chant + formation musicale + cours collectifs obligatoires et /ou complémentaires
 En cas de multiples inscriptions au conservatoire une réduction de 10% sera appliquée sur la totalité des droits d'inscription de la famille (hors tarification particulière par projet)

	Agglo	Tarifs réduits agglo***	Hors Agglo
Formation musicale	343 €	172 €	477 €
Théâtre	343 €	172 €	477 €
Forfait 1 instrument* SANS location	749 €	375 €	1 126 €
Forfait 1 instrument* AVEC location	992 €	496 €	1 413 €
Forfait 2 instruments** SANS location	1 019 €	510 €	1 559 €
Forfait 2 instruments** AVEC location	1 262 €	631 €	1 846 €
Pratique collective amateur partenaire du conservatoire (Harmonie...) SANS location	477 €		
Pratique collective amateur partenaire du conservatoire (Harmonie...) AVEC location	758 €		
Pratique collective seule (ateliers, orchestres, big band, chœur), prix par atelier	96 €		

*** Tarif réduits pour les résidents d'Annemasse Agglomération, pour les titulaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants (sur présentation d'un justificatif à l'inscription)

A U T R E S	TARIFICATION PARTICULIERE PAR PROJET	Elèves du conservatoire	tarif normal	tarif réduit ***
	S	Stages et Sessions	enfants	11€ / Demi-journée
adultes			16 € / Demi-journée	
	Concert	gratuit	11 €	7,50 €
	Conférences	gratuit	8€*	5,50 €
*Gratuit pour les adhérents Villa du Parc				
AUTRE TARIFICATION				
	Forfait administratif pour désistement avant le 30/09	50 €		
	PARTENARIAT	Elèves du conservatoire	Pénalités de non présence	
	Entrée en partenariat avec Château rouge sur liste d'inscription pédefinie	gratuit	8 €	
	PRESTATAIRES EXTERIEURS	Forfait matériel pédagogique		
	Tarif horaire prestation externe	58,47 €	de 5 à 10€ par participant	

ECOLE DES BEAUX-ARTS DU GENEVOIS

TARIFS 2024-2025

Mise en place tarification au quotient familial (QF) pour les jeunes domiciliés dans l'Agglo

ENFANTS ET JEUNES
Petite enfance - cours "BéBéBozarts" 1h (30 séances - 30h)
Cours 2h (30 séances - 60h)
Stages enfants et jeunes (Bozarts Vacances)

RESIDENTS			EXTERIEURS
2024-2025			2024-2025
Tarif annuel au QF			Tarif annuel
Montant mini QF ≤ 100	Formule tx effort 501 ≤ QF ≤ 4000	Montant maxi QF ≥ 4001	
50 €	0,03314*qf+47,44	180 €	198 €
92 €	0,06725*qf+86,04	355 €	391 €
Tarif horaire au QF			Tarif horaire
2,40 €	0,0009*qf+2,31	5,90 €	7,00 €

Hausse des tarifs de 2%

ADULTES
Cours 5h00 estampe (15 séances - 75h)
Cours 2h30 hors modèle vivant et modelage (30 séances - 75h)
Cours 2h30 avec modèle vivant ou modelage (30 séances - 75h)
Cours 3h00 - peinture à l'huile, gravure, sculpture (30 séances - 90h)
Ateliers journée peinture à l'eau / peinture à huile (30 séances - 180h)
Ateliers journée samedi (estampe, création, dessin extérieur, labo dessin-peinture) - 10 séances - 60h
Cours Histoire de l'art - auditeurs libres 2h (24 à 30 séances)
Conférences Histoire de l'art 1h30 (8 séances)

RESIDENTS	EXTERIEURS
2024-2025	2024-2025
Tarif annuel	Tarif annuel
366 €	540 €
366 €	540 €
378 €	558 €
441 €	648 €
450 €	666 €
294 €	432 €
114 €	141 €
60 €	87 €

Hausse des tarifs de 2% pour les Modules préparatoires / pas d'augmentation pour la Classe prépa

SECTEUR PREPARATION AUX FILIERES ARTISTIQUES
Module préparatoire - option lourde / option légère (30 séances)
Classe préparatoire: frais de scolarité - élèves non boursiers
- élèves boursiers échelons 0 bis à 5
- élèves boursiers échelons 6 et 7
Classe préparatoire : frais de dossier de candidature au concours d'admission

RESIDENTS	EXTERIEURS
2024-2025	2024-2025
Tarif annuel	Tarif annuel
282 €	456 €
984 €	984 €
492 €	492 €
0 €	0 €
30 €	30 €

Hausse des tarifs de 2%

STAGES ADULTES
Stage adultes ordinaire
Stage adultes technique (infographie, bijoux, utilisation four, modèles vivants...)

RESIDENTS	EXTERIEURS
2024-2025	2024-2025
Tarif horaire	Tarif horaire
7,83 €	10,31 €
10,89 €	14,57 €
FORFAIT	
de 5 € à 40 €	de 5 € à 40 €

Forfait supplémentaire pouvant être ajouté au prix de certains stages incluant le coût de fournitures particulières nécessaires à l'activité

Réduction de -30% à partir du 2ème cours au sein d'un même foyer, sur le(s) cours le(s) moins cher(s) (hors Classe Prépa et Bozarts Vacances)

Hausse du tarif (1) de 3% / instauration des tarifs (2) et (3) et du forfait conférence

COÛT FACTURÉ POUR LES PRESTATIONS
(Action conventionnée = prestation visant un public empêché ou en situation de handicap - agglo ou hors agglo)
Coût animateur périscolaire
Coût enseignant Pratiques Amateurs
forfait / conférence

Actions non conventionnées territoire Agglo (tarif 1)	Actions non conventionnées hors Agglo - majoration 20% (tarif 2)	Actions conventionnées à 20% (tarif 3)
2024-2025	2024-2025	2024-2025
23,40 €		
60,23 €	72,27 €	48,18 €
400,00 €		